



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1300 *th* MEETING: 16 AUGUST 1966

ème SÉANCE: 16 AOÛT 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1300)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 2 August 1966 from the Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7442)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1300)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7442)	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements of the Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDREDTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 16 August 1966, at 3.30 p.m.

MILLE TROIS CENTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 16 août 1966, à 15 h 30

President: Mr. Apollo K. KIRONDE (Uganda).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1300)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 2 August 1966 from the Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7422).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 2 August 1966 from the Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7442)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's decision at the 1296th meeting I shall now invite the representatives of the United Arab Republic and Yemen to participate, without vote, in our discussion.

At the invitation of the President, Mr. M. A. El-Kony (United Arab Republic) and Mr. M. Alaini (Yemen) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: Members will recall that the Council was adjourned yesterday for the express purpose of giving an opportunity to members to consult informally on the question before the Council. I am now glad to report to you the results of this consultation and I shall read to you an agreed statement which has the support of all the parties concerned:

"The President, having noted that the debate which took place has its origin in a complaint presented by the representative of the United Kingdom (S/7742) and that the elements on which the complaint is founded are contested by the United Arab Republic and Yemen and that the statements made by the members of the Council have not been able to produce at this stage a constructive solution, believes

Président: M. Apollo K. KIRONDE (Ouganda).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1300)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7442).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7442)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise par le Conseil à la 1296ème séance, j'invite les représentants de la République arabe unie et du Yémen à participer, sans droit de vote, à nos débats.

Sur l'invitation du Président, M. M. A. El-Kony (République arabe unie) et M. M. Alaini (Yémen) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil se rappelleront que la séance d'hier a été ajournée dans le but précis de permettre aux délégations de procéder à des consultations officielles sur la question dont le Conseil est saisi. Je suis heureux de vous faire part aujourd'hui des résultats de ces consultations en vous donnant lecture d'une déclaration commune qui a reçu l'appui de toutes les parties intéressées:

"Ayant noté que le débat qui vient d'avoir lieu découle d'une plainte déposée par le représentant du Royaume-Uni (S/7442), que les éléments sur lesquels repose cette plainte sont contestés par la République arabe unie et le Yémen, et que les déclarations faites par les membres du Conseil n'ont pas encore permis de trouver une solution constructive, le Président s'estime autorisé à

that he is authorized to ask the parties concerned each on his part to contribute in lessening the tension and to invite the Secretary-General to continue his good offices in an endeavour to settle the outstanding question in agreement with the parties concerned."

3. Mr. GOLDBERG (United States of America): My delegation is pleased that the Council has been able to reach a consensus on the complaint before us, calling on the Secretary-General, as you have correctly reported the consensus, Mr. President, to continue to use his good offices in agreement with those directly concerned to settle the outstanding question.

4. For my delegation and Government, I want to congratulate you, Mr. President, on what you have done to lead us to this consensus, and to express appreciation to all members of the Council who participated in this process and to the parties involved.

5. My delegation is one which, as is apparent from the statement which I made earlier, would have preferred even more precise action by the Security Council. But we are encouraged that the Council was able to achieve agreement, and we are encouraged in particular by the acceptance of this consensus by the parties directly concerned.

6. In accepting this result, we, of course, understand from their acceptance that the parties concerned will extend to the Secretary-General the full co-operation which is called for in the Council's action; and we are confident, as we always have been, that the Secretary-General will do everything feasible within the terms of the consensus, because the objective, which I am sure we all share, is that whatever action we take, as we have taken it today, will help point the way towards the achievement of independence by the people of the area involved in conditions of peace. This above all is what the Council should be the most concerned with, because this is what the Charter of the United Nations plainly points to.

7. Mr. CORNER (New Zealand): Mr. President, in refraining from raising any objection to the consensus statement which you have just read, it is the understanding of my delegation that this expression of the Council's position bears no implications for the future conduct of the Council's work and, in particular, for the concept of impartial, third-party investigation.

8. My delegation has taken the view throughout this debate that the complaint which we have been considering involved issues of principle far wider than might at first appear. For if we were to deny the concept of impartial investigation, the question arises whether we should then have to take it in future, when dealing with complaints of this sort, that the Council would carefully preserve its ignorance of any im-

demandeur aux parties intéressées de contribuer, chacune de son côté, à une détente et à inviter le Secrétaire général à continuer d'user de ses bons offices en vue de régler, en accord avec les parties intéressées, la question en litige."

3. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est heureuse que le Conseil ait pu parvenir à un consensus au sujet de la plainte dont il est saisi et qu'il ait invité le Secrétaire général, comme l'a bien indiqué le Président qui s'est fait l'interprète de ce consensus, à continuer de fournir ses bons offices, en accord avec les parties directement intéressées, en vue de régler la question en litige.

4. Au nom de ma délégation et de mon gouvernement, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés pour nous amener à ce consensus et à remercier tous les membres du Conseil, ainsi que les parties intéressées, d'avoir fait preuve de bonne volonté.

5. Comme il ressort de la déclaration que j'ai faite précédemment, ma délégation est l'une de celles qui aurait préféré voir le Conseil de sécurité adopter une mesure encore plus nette. Mais nous trouvons encourageant qu'il ait pu parvenir à un accord et, en particulier, que les parties directement intéressées aient pu souscrire à cet accord.

6. Pour nous, qui avons accueilli favorablement ce résultat, le fait que les parties intéressées aient souscrit au consensus qui a pu être réalisé signifie évidemment que celles-ci apporteront au Secrétaire général toute la coopération à laquelle les invite la décision du Conseil; et nous sommes persuadés, comme nous l'avons toujours été, que le Secrétaire général fera tout ce qu'il lui sera possible de faire dans le cadre du consensus qui vient d'être réalisé. Notre objectif, et je suis sûr que nous sommes tous du même avis, est de faire en sorte que, quelle que soit la mesure que nous adoptons, et nous en avons adopté une aujourd'hui, le peuple de la région dont nous nous occupons puisse accéder à l'indépendance dans un climat de paix. C'est dans ce sens avant tout que le Conseil doit chercher à œuvrer car c'est dans ce sens, de toute évidence, que la Charte des Nations Unies nous engage à agir.

7. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Si ma délégation s'est abstenue de soulever une objection quelconque à l'encontre du consensus qu'exprime la déclaration dont vous venez de donner lecture, Monsieur le Président, c'est parce qu'elle interprète la solution adoptée par le Conseil comme ne constituant pas un précédent pour les travaux du Conseil à l'avenir et, en particulier, comme ne remettant pas en question le principe du recours à l'enquête impartiale conduite par un tiers.

8. Tout au long du débat, ma délégation a été animée par la conviction que la plainte dont le Conseil est saisi mettait en jeu des questions de principe bien plus vastes qu'on ne pouvait le croire à première vue. En effet, si nous devons rejeter le principe du recours à l'enquête impartiale, la question se poserait de savoir si, à l'avenir, il nous faudrait admettre que le Conseil, lorsqu'il serait amené à examiner

partial account of the facts which gave rise to the complaint. Would we then be giving up any attempt at objectivity so that we might simply debate such evidence as the parties might bring before us, either totally in the dark or in such light as our political preferences might shed?

9. Obviously, if this were the doctrine for the future, then the capacity of this Council to do its job of preserving international peace and security would be diminished and the scope of irresponsible and unlawful action by individual States correspondingly enlarged. The would-be aggressor could only be encouraged. Secure in the knowledge that the Security Council would not even consider a complaint unless the aggrieved State happened to be able to produce watertight evidence, it could then practise a new international morality: "Do what you will. If you can get away with an act of aggression, the international community will have no claim on you."

10. If this doctrine were to be applied only on certain occasions in respect of complaints by certain Member States, then we should be turning our backs on objectivity and justice as well. For our part, we should have thought that nobody would wish to see this sort of retreat by the Council from the purposes and principles of this Organization. While, therefore, I waive my right to call for a vote on my proposal contained in document S/7456, and acquiesce in the consensus statement, I do so in the hope that, far from constituting an unhappy precedent, the reflections to which this episode may give rise will serve as a stimulus to those who are anxious to see the Security Council accepting and carrying out its full responsibilities.

11. Sir Roger JACKLING (United Kingdom): I would begin by expressing the appreciation of my delegation for the efforts which you, Mr. President, and some other members of the Council have made to seek a satisfactory outcome of this debate on the complaint brought by my Government concerning the attack of Nuqub. These efforts to achieve an appropriate outcome consistent with the responsibilities of the Security Council have given great encouragement to my delegation.

12. My delegation has accepted the consensus which you read out as President of the Council, and we shall honour that consensus. At the same time, it will come as no surprise to the Council that we consider it an inadequate conclusion to the Council's consideration of this item.

13. We brought to this Council a complaint of an attack by MIG aircraft of the United Arab Republic

une plainte du genre de celle dont il est saisi en ce moment, chercherait soigneusement à rester ignorant des faits ayant donné lieu à la plainte qui pourraient lui être rapportés d'une façon impartiale. Faudra-t-il que les membres du Conseil, renonçant à essayer d'être objectifs, se contentent d'examiner en tâtonnant dans l'obscurité ou à la seule lumière de leurs penchants politiques les faits que les parties pourront porter à leur connaissance?

9. Si telle devait être la doctrine qui prévaudrait à l'avenir, les moyens qu'a le Conseil de s'acquitter de la tâche qui lui incombe, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se trouveraient réduits et le risque que les Etats ne commettent des actes téméraires et illégaux s'en trouverait accru. Voilà qui ne saurait qu'encourager l'agresseur éventuel. Sachant avec certitude que le Conseil de sécurité ne cherchera même pas à examiner une plainte à moins que le plaignant ne soit en mesure d'apporter des preuves absolument irréfutables, il lui sera loisible d'agir selon une nouvelle morale internationale qui peut se résumer en ces mots: "Faites comme bon vous semble. S'il vous est possible de commettre un acte d'agression et de vous en tirer, la communauté internationale n'a aucun recours contre vous".

10. Si cette doctrine ne devait être appliquée que dans certaines circonstances à l'égard de plaintes présentées par certains Etats Membres, cela équivaldrait à renoncer à l'objectivité et, du même coup, à la justice. Nous pensons quant à nous que personne ici ne souhaite voir le Conseil rétrograder de cette façon en s'écartant des objectifs et des principes qu'incarne notre Organisation. Par conséquent, si je renonce à mon droit de réclamer un vote sur la proposition que j'ai formulée dans le document S/7456, et si je souscris à la déclaration exprimant le consensus du Conseil, c'est dans l'espoir que, loin de constituer un précédent malheureux, la solution adoptée concernant l'affaire qui nous occupe engendrera des réflexions qui sauront confirmer dans leur conviction ceux qui tiennent à ce que le Conseil de sécurité assume intégralement ses responsabilités et s'en acquitte.

11. Sir Roger JACKLING (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire combien ma délégation est sensible aux efforts que vous-même et quelques autres membres du Conseil avez déployés pour assurer un dénouement satisfaisant au débat du Conseil sur la plainte présentée par mon gouvernement au sujet de l'attaque de Nuqub. Ma délégation a été extrêmement encouragée de voir que ces efforts tendaient à un résultat allant dans le sens des responsabilités qui sont celles du Conseil de sécurité.

12. Ma délégation a souscrit au consensus exprimé dans la déclaration dont vous avez donné lecture en tant que Président du Conseil, et nous respecterons ce consensus. Néanmoins, le Conseil ne sera pas surpris d'apprendre qu'à nos yeux ce résultat ne clôt pas de façon satisfaisante l'examen de la question.

13. Nous nous sommes plaints au Conseil d'une attaque effectuée par des appareils MIG appartenant à

on a town in the Federation of South Arabia. To substantiate that complaint my delegation produced accounts of eye-witnesses giving precise times and details of what occurred, and we were prepared, had the debate not concentrated on the question of an investigation, to produce further evidence, including physical evidence. Given that this was a surprise attack on a small civilian township, it is hard to know what further evidence my delegation could have been expected to produce.

14. The evidence which I presented at the least established a prima facie case that an attack had taken place on the town of Nuqub on 30 July in the manner described by my delegation and that it had been carried out by MIG aircraft of United Arab Republic forces in the Yemen. We did not stop there. When, in seeking a way forward, the representative of New Zealand made his constructive proposal for an impartial investigation by a United Nations team, we were immediately ready to accept such an investigation. I undertook that my Government would do everything in its power to expedite the investigation and offered all facilities for it.

15. We were and we remain confident that if the investigation had been allowed to proceed it would have shown the facts to be as I stated them. It is clear from the statements that have been made around this table that most of the other members of the Council agreed that an impartial investigation was the right and proper course.

16. The United Arab Republic denied the charge levelled against its forces, but it refused to submit that denial to any impartial test. It adamantly resisted any impartial investigation. That refusal stands before this Council and world opinion as a confession of guilt.

17. This is regrettable enough, but what is more regrettable is that the attitude of certain members of the Council has fortified the United Arab Republic in its refusal to accept an impartial investigation. They have thus combined to deny to the people of South Arabia, who suffered the attack, the elementary justice to which they are entitled. Moreover, those members have put this Council into a position where it has regrettably failed to face up to the facts of the issue and thus to its responsibilities.

18. Failures of this kind can only damage the confidence that all those countries which genuinely desire to settle disputes peacefully must place in the Council. They cannot fail to be harmful to the prestige of the Council, and they represent a setback to efforts to make the United Nations a more effective means of maintaining international peace and security, which is one of its fundamental purposes.

la République arabe unie contre une ville de la Fédération de l'Arabie du Sud. A l'appui de sa plainte, ma délégation a fait état de faits rapportés par des témoins oculaires établissant avec précision le moment de l'incident et les détails s'y rapportant, et nous étions prêts, si le débat n'avait pas porté uniquement sur la question d'une enquête, à fournir d'autres preuves, y compris des preuves matérielles. Si l'on considère qu'il s'agit d'une attaque par surprise contre une bourgade peuplée de civils, on voit mal quelles preuves supplémentaires ma délégation aurait pu apporter.

14. Les preuves que j'ai apportées permettaient tout au moins d'établir avec suffisamment de certitude le fait que, le 30 juillet, il y avait eu une attaque contre la ville de Nuqub, comme l'a décrit ma délégation, et que cette attaque avait été effectuée par des appareils MIG appartenant aux forces de la République arabe unie au Yémen. Et ce n'est pas tout. Lorsque, cherchant à aller de l'avant, le représentant de la Nouvelle-Zélande, dans sa proposition constructive, a émis l'idée d'une enquête impartiale qui serait effectuée par une équipe de l'ONU, nous nous sommes immédiatement déclarés prêts à y souscrire. J'ai donné l'assurance que mon gouvernement ferait tout ce qu'il pourrait pour faire avancer rapidement cette enquête, offrant toutes les facilités voulues pour qu'elle puisse être menée.

15. Nous étions et nous sommes toujours convaincus que si l'enquête avait pu avoir lieu elle aurait montré que les faits sont bien tels que je les ai exposés. Il ressort clairement des déclarations qui ont été faites ici que la plupart des autres membres du Conseil ont reconnu qu'une enquête impartiale était la méthode la meilleure et la plus juste.

16. La République arabe unie a repoussé l'accusation portée contre ses forces, mais elle a refusé que l'on procède à une vérification impartiale de ses dires. Elle a opposé une résistance catégorique à l'idée d'une enquête impartiale. Cette attitude équivalait pour le Conseil et l'opinion publique à un aveu de culpabilité.

17. Cela est déjà regrettable, mais ce qui l'est plus encore c'est que l'attitude de certains membres du Conseil a encouragé encore la République arabe unie à s'opposer à une enquête impartiale. On s'est en somme ligué pour empêcher que le peuple de l'Arabie du Sud, victime de l'attaque, obtienne justice, alors que c'est un de ses droits les plus élémentaires. Bien plus, ces membres ont mis le Conseil dans une situation où il s'est malheureusement montré incapable de regarder les faits en face et donc de faire face à ses responsabilités.

18. Une telle carence ne peut que compromettre la confiance que tous les pays qui souhaitent sincèrement voir les différends se régler de façon pacifique doivent placer dans le Conseil. Elle ne peut que nuire au prestige du Conseil, sans compter qu'elle représente un échec des efforts qui sont déployés pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui est un des objectifs fondamentaux de l'Organisation.

19. Having said that, I do not wish this Council to think for one moment that my Government underestimates the value of the Secretary-General's good offices. For our part, we shall do everything in our power to co-operate with the Secretary-General. We shall make available to him all the evidence in our possession. Should the Secretary-General find himself unable to secure a satisfactory settlement of the outstanding issues, my Government would still hope he would proceed with an impartial investigation and report back to this Council. But our first purpose will be to co-operate with him in order to give his efforts every chance of success, and in the light of the consensus just reached we trust that others concerned will have a similar purpose.

20. Mr. EL-KONY (United Arab Republic): At this final stage, it is not my wish to reopen the debate. Yet it is incumbent upon me to repeat that neither my Government nor its Air Force had any connexion with the alleged air raid in Beihan. Furthermore, the Arab-Yemeni Joint Command has also announced that none of its planes was airborne on 30 July 1966 and that it undertook no operations whatsoever on that day.

21. It is significant that no serious evidence or any new element has been brought to the attention of the Council to substantiate the allegation contained in document S/7442.

22. With respect to the consensus of the Security Council, I shall confine myself at this stage to one observation. My delegation understands that this consensus has no bearing on the resolutions of the General Assembly and its organs regarding Aden and the Aden Protectorates. It will certainly not affect the right of the people in Aden and the Aden Protectorates to self-determination and freedom.

23. It is gratifying that the Secretary-General has been requested to use his good offices with the parties concerned. His high qualities and his devotion to world peace and freedom, with which all of us are acquainted, have earned him universal esteem and admiration. It is no wonder that the world feels great anxiety since he has not yet responded to the world-wide request to him to accept a new term of office. I can assure him that we shall sincerely co-operate with him.

24. May I thank you, Mr. President, and the members of the Council for the patience and attention that have been extended to me during the course of this debate.

The meeting rose at 4.10 p.m.

19. Ceci dit, je ne voudrais pas que le Conseil pense un seul instant que mon gouvernement sous-estime l'intérêt que présentent les bons offices du Secrétaire général. Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour collaborer avec lui. Nous mettrons à sa disposition toutes les données qui sont en notre possession. Si le Secrétaire général ne parvenait pas à régler de façon satisfaisante les problèmes en suspens, mon gouvernement ne perdrait pas l'espoir qu'il ferait procéder à une enquête impartiale pour faire ensuite rapport au Conseil. Mais nous nous proposons d'abord de collaborer avec lui afin de donner à ses efforts toutes chances de succès et, étant donné le consensus qui vient d'être réalisé, nous sommes persuadés que les autres parties intéressées chercheront à en faire autant.

20. M. EL-KONY (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Je n'ai nullement l'intention, à ce stade final, de rouvrir le débat. J'ai le devoir toutefois de répéter que ni mon gouvernement ni ses forces aériennes ne sont en quoi que ce soit impliqués dans l'allégation relative à une attaque aérienne dans l'émirat de Beihan. J'ajouterai que, de son côté, le commandement unifié arabo-yéménite a fait savoir qu'aucun de ses avions n'avait pris l'air le 30 juillet 1966 et qu'aucune opération, quelle qu'elle soit, n'avait été entreprise ce jour-là.

21. Il est significatif que le Conseil n'ait été saisi d'aucune preuve ni d'aucun élément nouveau de quelque intérêt à l'appui des allégations formulées dans le document S/7442.

22. En ce qui concerne le consensus auquel est parvenu le Conseil de sécurité, je me limiterai à ce stade à une seule observation; nous considérons que ce consensus n'influe en rien sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par ses organes au sujet d'Aden et du Protectorat d'Aden. Il est évident qu'il ne saurait changer quoi que ce soit au droit de la population d'Aden et du Protectorat d'Aden à l'autodétermination et à la liberté.

23. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait été invité à offrir ses bons offices aux parties intéressées. Ses éminentes qualités, son dévouement à la cause de la paix et de la liberté dans le monde, que nous avons tous eu l'occasion d'apprécier, lui ont gagné l'estime et l'admiration universelles. Il n'est nullement surprenant que le monde se sente si inquiet du fait qu'il n'a pas encore répondu à l'appel universel qui lui a été adressé pour lui demander d'accepter un renouvellement de son mandat. Je peux lui donner l'assurance que nous coopérerons sincèrement avec lui.

24. Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier et remercier les membres du Conseil pour la patience et l'attention dont j'ai bénéficié au cours du débat.

La séance est levée à 16 h 10.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.